

COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 07 OCTOBRE 2016**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	25

L'an deux mille seize, le sept octobre à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 26 septembre 2016

Secrétaire de séance : POLINI Marie-Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, , PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie-Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, GIUDICELLI Valérie, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, LEONELLI François, TOTH Pascale

Absents excusés : NANNINI Marie-Hélène (Pouvoir donné à CHINESI Karine). RAGAS Antoine (pouvoir donné à BERNARDINI François) - GIGON Patrick (pouvoir donné à Jérôme CAPPELLARO) - RONCHI Fabrice (pouvoir donné à Audrey SCAILLIEREZ) - TERUEL Joëlle (pouvoir donné à CRUCIANI Christelle) - VESPERINI Stéphane (pouvoir donné à LEONELLI François)

Absents : ALBERTINI Antoinette - RAO Frédéric - GANDOLFI Anthony - GAROBY Sinucellu

Délibération N° 72-07-10-16

Objet : Tarifs ateliers de l'espace culturel « Charles ROCCHI »

Le Député-Maire expose au conseil municipal qu'il convient de compléter la délibération N° 64-25-07-16 du 25 juillet dernier afin de faire face à des demandes de prestige et des besoins qui n'ont pas été pris en considération lors de la dernière séance en modifiant les grilles tarifaires.

2016 / 179
S.G.S

Le Député-Maire dépose sur le bureau le dossier des nouveaux tarifs et des nouvelles demandes.

Le conseil municipal oui l'exposé de son Président et après avoir délibéré décide :

- De louer à titre gracieux la salle de spectacle de l'espace culturel pour les spectacles à vocation d'échange culturel international et pour les primaires des élections présidentielles 2017 pour tous les partis politiques ;
- De fixer les nouveaux tarifs des adhérents comme suit :

TARIFS ADHERENTS 2016/2017 (VACANCES SCOLAIRES DEDUITES)

ATELIERS	MENSUEL	TRIMESTRIEL	ANNUEL
CLAQUETTES	35,00 €	116,70 €	350,00 €
THEATRE LEPORATI	44,00 €	146,70 €	440,00 €
PIANO	44,00 €	146,70 €	440,00 €
SAXOPHONE	44,00 €	146,70 €	440,00 €
DANSE CLASSIQUE	35,00 €	116,70 €	350,00 €
GUITARE BECONCINI	44,00 €	146,70 €	440,00 €
GUITARE GHERARDI	44,00 €	146,70 €	440,00 €
BASSE	44,00 €	146,70 €	440,00 €
CHANT LYRIQUE	44,00 €	146,70 €	440,00 €
BATTERIE	44,00 €	146,70 €	440,00 €
POLYPHONIE	24,00 €	80,00 €	240,00 €
ZUMBA	34,50 €	115,00 €	345,00 €
CHORALE	12,00 €	40,00 €	120,00 €
TABBAH THEA/AUTRES	28,00 €	93,50 €	280,00 €
GYM SENIORS/PILATES	32,00 €	106,70 €	320,00 €
DESSIN	20,00 €	60,00 €	200,00 €

TARIFS ADHERENTS 2016/2017 (VACANCES SCOLAIRES DEDUITES)

AVEC REDUCTION DE 10 %

ATELIERS	MENSUEL AVEC 10 %	TRIMESTRIEL AVEC 10 %	TRIMESTRIEL 10 % SUR 10 MOIS
CLAQUETTES	31,50 €	105,03 €	315,00 €
THEATRE LEPORATI	39,60 €	132,05 €	396,15 €

2016 / 180
S.G.S

PIANO	39,60 €	132,05 €	396,15 €
SAXOPHONE	39,60 €	132,05 €	396,15 €
DANSE CLASSIQUE	31,50 €	105,03 €	315,00 €
GUITARE BECONCINI	39,60 €	132,05 €	396,15 €
GUITARE GHERARDI	39,60 €	132,05 €	396,15 €
BASSE	39,60 €	132,05 €	396,15 €
CHANT LYRIQUE	39,60 €	132,05 €	396,15 €
BATTERIE	39,60 €	132,05 €	396,15 €
POLYPHONIE	21,60 €	72,00 €	216,00 €
ZUMBA	31,05 €	103,50 €	310,50 €
CHORALE	10,80 €	36,00 €	108,00 €
TABBAH THEA/AUTRES	25,20 €	84,15 €	252,45 €
GYM SENIORS/PILATES	28,80 €	96,05 €	288,15 €
DESSIN	18,00 €	54,00 €	180,00 €

COURS	FORFAIT	SEANCE
ZUMBA	34,50 €	4,00 €
THEATRE	28,00 €	7,00 €
DANSE CONTEMPORAINE	28,00 €	7,00 €
THEATRE IMPROVISATION	28,00 €	7,00 €
BATTERIE	44,00 €	11,00 €
CHANT LYRIQUE	44,00 €	11,00 €
CHORALE	12,00 €	3,00 €
GUITARE ANTOINE	44,00 €	11,00 €
GUITARE ALAIN	44,00 €	11,00 €
SAXOPHONE	44,00 €	11,00 €
CAFE THEATRE	44,00 €	11,00 €
PIANO	44,00 €	11,00 €
BASSE	44,00 €	11,00 €

POLYPHONIE	24,00 €	8,00 €
DANSE CLASSIQUE	35,00 €	9,00 €
DANY STYLE CLAQUETTE	35,00 €	9,00 €
DESSIN	20,00 €	5,00 €

- Dit que ces tarifs seront affichés à la Cafétéria de l'espace culturel « Charles Rocchi » et transmis à la Trésorerie de BORGIO CAMPILE par le régisseur ;
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



2016 / 182
S.G.S

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	25

L'an deux mille seize, le sept octobre à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 26 septembre 2016

Secrétaire de séance : POLINI Marie-Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, , PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie-Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, GIUDICELLI Valérie, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, LEONELLI François, TOTH Pascale

Absents excusés : NANNINI Marie-Hélène (Pouvoir donné à CHINESI Karine). RAGAS Antoine (pouvoir donné à BERNARDINI François) - GIGON Patrick (pouvoir donné à Jérôme CAPPELLARO) - RONCHI Fabrice (pouvoir donné à Audrey SCAILLIEREZ) - TERUEL Joëlle (pouvoir donné à CRUCIANI Christelle) - VESPERINI Stéphane (pouvoir donné à LEONELLI François)

Absents : ALBERTINI Antoinette - RAO Frédéric - GANDOLFI Anthony - GAROBY Sinucellu

Délibération N° 73-06-10-16

Objet : Création d'une régie pour l'encaissement des photocopies

Le Député Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'annuler la délibération du 07 octobre 1998 modifiée par la délibération du 26 mars 2010 portant création de régies diverses.

Le Député Maire propose à l'assemblée de créer une régie de recettes pour l'encaissement des photocopies.

Il propose les tarifs suivants :

- Photocopies petit format..... 0.30 €
- Photocopies grand format... 0.60 €

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Député Maire et après en avoir délibéré, décide :

Vu le décret N° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret N° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret N° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 18 mai 2016 ;

- D'autoriser le Député Maire à annuler les délibérations du 07 octobre 1998 et du 26 mars 2010.
- D'autoriser le Député Maire à créer une régie de recettes pour l'encaissement des photocopies
- Article 1 : cette régie est installée à la Mairie de Biguglia,
- Article 2 : La régie encaisse des sommes d'argent correspondant aux tarifs fixés par délibérations du Conseil Municipal :
 - Photocopies petit format..... 0,30 €
 - Photocopies grand format..... 0,60 €
- Article 3 : Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

Versement en numéraires ;
Chèques bancaires, postaux,
- Article 4 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500 €,

- Article 5 : Le régisseur est tenu de verser au Trésorier de Borgo Campile le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 4, et au minimum une fois par trimestre,
- Article 6 : Le régisseur n'est pas assujetti à un cautionnement
- Article 7 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur,
- Article 8 : L'encaissement des recettes de la régie s'effectuera à la Mairie de Biguglia,
- D'autoriser le Député Maire à signer tous les documents correspondants.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,



[Handwritten signature]
P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI

2016/185
S.G.S

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	25

L'an deux mille seize, le sept octobre à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 26 septembre 2016

Secrétaire de séance : POLINI Marie-Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie-Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, GIUDICELLI Valérie, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, LEONELLI François, TOTH Pascale

Absents excusés : NANNINI Marie-Hélène (Pouvoir donné à CHINESI Karine). RAGAS Antoine (pouvoir donné à BERNARDINI François) - GIGON Patrick (pouvoir donné à Jérôme CAPPELLARO) - RONCHI Fabrice (pouvoir donné à Audrey SCAILLIEREZ) - TERUEL Joëlle (pouvoir donné à CRUCIANI Christelle) - VESPERINI Stéphane (pouvoir donné à LEONELLI François)

Absents : ALBERTINI Antoinette - RAO Frédéric - GANDOLFI Anthony - GAROBY Sinucellu

Délibération N° 75-07-10-16

Objet : Création de deux emplois d'adjoints administratifs territoriaux (35 h), de trois adjoints techniques de 2^{ème} classe (20 h), d'un adjoint technique de 2^{ème} classe (35 h)

Le Député Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de l'ouverture du nouveau groupe scolaire « SIMONE PERETTI » et afin de pallier à l'accroissement temporaire d'activités, il serait souhaitable de procéder à la création de deux emplois d'adjoints administratifs pour une

durée de travail de 35 h de service hebdomadaire, trois adjoints techniques de 2^{ème} classe pour une durée de travail de 35 h de service hebdomadaire, un adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée de travail de 35 h de service hebdomadaire .

La proposition de Mr le Député-Maire est mise aux voix.

Le conseil municipal

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 3-1
- Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale
- Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Où l'exposé de Monsieur le Député-Maire et après avoir délibéré :

DECIDE

- D'accéder à la proposition de Monsieur le Député-Maire
- De créer deux postes d'Adjoints Administratifs Territoriaux de 2^{ème} classe Echelle III de rémunération d'une durée de 35 h hebdomadaire
- De créer trois postes d'Adjoints techniques de 2^{ème} classe Echelle III de rémunération d'une durée de 20 h hebdomadaire
- De créer un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe Echelle III de rémunération d'une durée de 35 h hebdomadaire

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,



François Bernardini
P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI

2016 / 187
S.G.S

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	25

L'an deux mille seize, le sept octobre à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 26 septembre 2016

Secrétaire de séance : POLINI Marie-Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie-Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, GIUDICELLI Valérie, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, LEONELLI François, TOTH Pascale

Absents excusés : NANNINI Marie-Hélène (Pouvoir donné à CHINESI Karine). RAGAS Antoine (pouvoir donné à BERNARDINI François) - GIGON Patrick (pouvoir donné à Jérôme CAPPELLARO) - RONCHI Fabrice (pouvoir donné à Audrey SCAILLIEREZ) - TERUEL Joëlle (pouvoir donné à CRUCIANI Christelle) - VESPERINI Stéphane (pouvoir donné à LEONELLI François)

Absents : ALBERTINI Antoinette - RAO Frédéric - GANDOLFI Anthony - GAROBY Sinucellu

Délibération N° 76-07-10-16

Objet : Délégation de compétence à la commune des transports urbains

Le Député-Maire expose au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération de Bastia a mis fin récemment à la desserte du service public des transports routiers de voyageurs dont il avait jusqu'à présent la charge.

Afin de continuer à garantir la continuité de ce service public dans l'intérêt des usagers, il devient impératif de solliciter auprès du Département de la Haute-Corse une délégation de compétence pour agir en qualité d'organisateur secondaire et de formaliser une convention de délégation de manière à pouvoir lancer le marché d'appel d'offres en matière de transports.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de son Président et après avoir délibéré décide :

- D'autoriser Monsieur le Député-Maire à demander le transfert de compétence auprès du Département de la Haute-Corse en matière de transports ;
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents relatifs à la convention de délégation et à la passation du marché d'appel d'offres.

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



2016 / 189
S.G.S

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	25

L'an deux mille seize, le sept octobre à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 26 septembre 2016

Secrétaire de séance : POLINI Marie-Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, , PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie-Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, GIUDICELLI Valérie, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, LEONELLI François, TOTH Pascale

Absents excusés : NANNINI Marie-Hélène (Pouvoir donné à CHINESI Karine). RAGAS Antoine (pouvoir donné à BERNARDINI François) - GIGON Patrick (pouvoir donné à Jérôme CAPPELLARO) - RONCHI Fabrice (pouvoir donné à Audrey SCAILLIEREZ) - TERUEL Joëlle (pouvoir donné à CRUCIANI Christelle) - VESPERINI Stéphane (pouvoir donné à LEONELLI François)

Absents : ALBERTINI Antoinette - RAO Frédéric - GANDOLFI Anthony - GAROBY Sinucellu

Délibération N° 77-07-10-16

OBJET : Operations de sécurisation des écoles : Demande de subvention

Le Député-Maire dépose sur le bureau une circulaire rappelant aux communes que dans le cadre de la coopération renforcée de la posture vigipirate il s'agit de redoubler de vigilance notamment autour des établissements scolaires en renforçant les dispositifs de sécurisation des écoles.

A ce titre, la mise en sécurité des structures nécessite des travaux de sécurisation périmétrique des bâtiments peuvent être subventionnés par un Fonds interministériel de prévention de la Délinquance mise en place par le Ministère de l'Education nationale.

Le député-Maire dépose sur le bureau les études chiffrées de vidéo surveillance et de sécurisation des portails d'accès des établissements scolaires, et propose le plan de financement suivant :

- Montant prévisionnel HT de l'opération : 39 438.65 €
- Participation de l'Etat : 80 % : 31 550.92 €
- Participation de la commune : 7 887,73 €
-

Le conseil municipal oui l'exposé de son Président et après avoir délibéré décide :

- D'accepter les projets de sécurisation des établissements scolaires et crèches de la commune
- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière aux services de l'Etat selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel de l'opération HT : 39 438.65 €
Participation de l'Etat 80% : 31 550.92 €
Participation de la commune 20 % 7 887.73 €

Autorise le Député-Maire à signer tous les documents concernant cette opération.

Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016.

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



2016/191
S.G.S

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	25

L'an deux mille seize, le sept octobre à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 26 septembre 2016

Secrétaire de séance : POLINI Marie-Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, , PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie-Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, GIUDICELLI Valérie, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, LEONELLI François, TOTH Pascale

Absents excusés : NANNINI Marie-Hélène (Pouvoir donné à CHINESI Karine). RAGAS Antoine (pouvoir donné à BERNARDINI François) - GIGON Patrick (pouvoir donné à Jérôme CAPPELLARO) - RONCHI Fabrice (pouvoir donné à Audrey SCAILLIEREZ) - TERUEL Joëlle (pouvoir donné à CRUCIANI Christelle) - VESPERINI Stéphane (pouvoir donné à LEONELLI François)

Absents : ALBERTINI Antoinette - RAO Frédéric - GANDOLFI Anthony - GAROBY Sinucellu

Délibération N° 78-07-10-16

Objet : Création d'un emploi permanent de Technicien territorial

Le Député-Maire expose au conseil municipal que considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent de Technicien territorial qui sera chargé d'encadrer les équipes et de contrôler les travaux confiés aux entreprises et de participer à la mise en œuvre de la comptabilité analytique et du contrôle de gestion, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, qui sera pourvu par un fonctionnaire stagiaire ou titulaire relevant du grade de technicien territorial, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique

Territoriale.

Toutefois, en cas d'impossibilité de pourvoir l'emploi ainsi créé par un fonctionnaire, les dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, précisent notamment que : « Par dérogation au principe énoncé à l'article 3 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 précitée et sous réserve de l'article 34 de la présente loi, des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels dans le cas suivants (s) :

3-3.1 : Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,

Dans ce cas, les dispositions de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée indiquent que doivent être précisés le motif, la nature des fonctions ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération qu'il convient de fixer ainsi qu'il suit indice brut 504 indice majoré 434.

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3-3 (3-3.1) et 34,
- VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n°2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010, fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n°2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux,

Le Conseil municipal ouï l'exposé de son Président et après avoir délibéré décide :

- d'accéder à la proposition Monsieur le Maire ;
- de créer, un emploi permanent de technicien territorial d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures qui sera chargé de :
 - D'assurer l'encadrement des équipes et contrôler les travaux confiés aux entreprises ;
 - De participer à la mise en œuvre de la comptabilité analytique et du contrôle de gestion ;
 - D'instruire des affaires touchant l'urbanisme, l'aménagement, l'entretien et la conservation du domaine de la collectivité.
- De participer également à la mise en œuvre des actions liées à la préservation de l'environnement.
- D'assurer le contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages ainsi que la surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques.
- D'assurer la surveillance du domaine public. A cet effet, ils peuvent être assermentés pour constater les contraventions relevant du grade de technicien territorial ;
- de pourvoir l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale, [et le cas échéant par un agent contractuel recruté dans les conditions fixés par l'article 3-3.1 de la loi

n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée précitée] (partie entre crochets à ne reprendre qu'en cas de recours à un agent contractuel) :

- dans le cas du recours à un agent contractuel, d'entériner l'ensemble des dispositions afférentes à la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération précités (à ne reprendre qu'en cas de recours à un agent contractuel) ;

- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité ;

- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



2016 / 194
S.G.S

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	19	25

L'an deux mille seize, le sept octobre à 18 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Député-Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 26 septembre 2016

Secrétaire de séance : POLINI Marie-Jeanne

Présents : GANDOLFI SCHEIT Sauveur, PERETTI Ange Paul, BELTRAN Muriel, BERNARDINI François, POLINI Marie-Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, SCAILLIEREZ Audrey, GIUDICELLI Valérie, CRUCIANI Christelle, CAPPELLARO Jérôme, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, LEONELLI François, TOTH Pascale

Absents excusés : NANNINI Marie-Hélène (Pouvoir donné à CHINESI Karine). RAGAS Antoine (pouvoir donné à BERNARDINI François) - GIGON Patrick (pouvoir donné à Jérôme CAPPELLARO) - RONCHI Fabrice (pouvoir donné à Audrey SCAILLIEREZ) - TERUEL Joëlle (pouvoir donné à CRUCIANI Christelle) - VESPERINI Stéphane (pouvoir donné à LEONELLI François)

Absents : ALBERTINI Antoinette - RAO Frédéric - GANDOLFI Anthony - GAROBY Sinucellu

Délibération N° 79-07-10-16

Objet : Mise en place d'un pylône pour une meilleure diffusion de téléphonie - Annule et remplace la délibération N° 35-08-04-16

Monsieur le Député-maire expose au conseil municipal qu'il est saisi d'une demande de la société AXIANS SERVICES INFRA CORSE qui souhaite mettre en place un pylône, avec un habillage,

sur le territoire communal afin de permettre une meilleure diffusion de téléphonie pour le groupe ORANGE.

Il dépose sur le bureau de l'assemblée le dossier,

Au vue des photos-montages :

Le conseil municipal oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré décide :

- D'annuler et remplacer la délibération n° 35-08-04-16 ;
- De donner son accord à la mise en place de ce pylône, habillé d'une fausse végétation, sur le terrain du square du village situé sur la parcelle N° B 141 ;
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents correspondants.

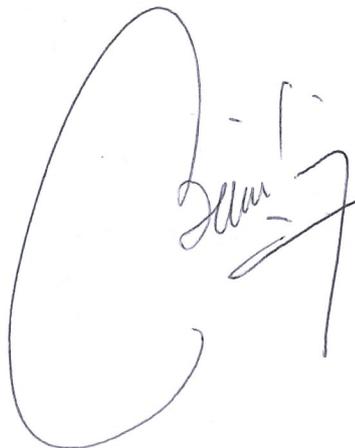
VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

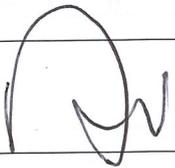
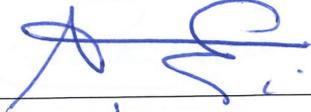
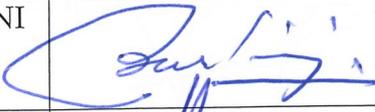
François BERNARDINI



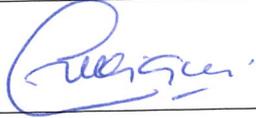
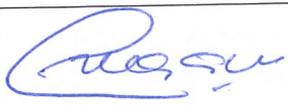
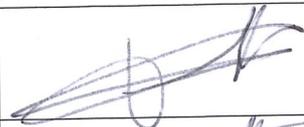
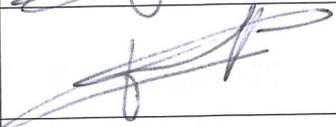
LISTE DES DELIBERATIONS EN DATE DU 7 OCTOBRE 2016		
DATE	INTITULÉ DE L'ACTE	PAGE
72-07-10-16	Tarifs ateliers de l'espace culturel « Charles ROCCHI »	2016/178 2016/179 2016/180 2016/181
73-06-10-16	Création d'une régie pour l'encaissement des photocopies	2016/182 2016/183 2016/184
74-07-10-16	Octroi de subventions aux associations - Délibération 82-15-12-16	
75-07-10-16	Création de deux emplois d'adjoints administratifs territoriaux (35 h), de trois adjoints techniques de 2 ^{ème} classe (20 h), d'un adjoint technique de 2 ^{ème} classe (35 h)	2016/185 2016/186
76-07-10-16	Délégation de compétence à la commune des transports urbains	2016/187 2016/188
77-07-10-16	Operations de sécurisation des écoles : Demande de subvention	2016/189 2016/190
78-07-10-16	Création d'un emploi permanent de Technicien territorial	2016/191 2016/192 2016/193
79-07-10-16	Mise en place d'un pylône pour une meilleure diffusion de téléphonie - Annule et remplace la délibération N° 35-08-04-16	2016/194 2016/195

2016/197
S.G.S

LISTE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2016

NOM PRENOMS	PRESENT	ABSENT	POUVOIR	EMARGEMENTS
GANDOLFI-SCHEIT SAUVEUR	X			
NANNINI MARIE HELENE			CHINESI KARINE	
PERETTI ANGE PAUL	X			
BELTRAN MURIEL	X			
BERNARDINI FRANCOIS	X			
POLINI MARIE JEANNE	X			
AGOSTINI ANTOINE	X			
CHINESI KARINE	X			
DEMASI SAUVEUR	X			
SCAILLIEREZ AUDREY	X			
RAGAS ANTOINE			BERNARDINI FRANCOIS	
GIUDICELLI VALERIE	X			
GIGON PATRICK			CAPPELLARO JEROME	

2016/198
S.G.S

ALBERTINI ANTOINETTE		X		
RONCHI FABRICE			SCAILLIEREZ AUDREY	
CRUCIANI CHRISTELLE	X			
CAPPELLARO JEROME	X			
SOUQUE NICOLE	X			
RAO FREDERIC		X		
GHIPPONI MARIE THERESE	X			
GANDOLFI- SCHEIT JOSEPH- HENRI	X			
MORICE NATHALIE	X			
MANFREDI MICHEL	X			
TERUEL JOELLE			CRUCIANI CHRISTELLE	
GANDOLFI ANTHONY		X		
VESPERINI STEPHANE			LEONELLI FRANCOIS	
LEONELLI FRANCOIS	X			
GAROBY SINUCELLU		X		
TOTH PASCALE	X			